

EXAMEN DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES CLASSIQUES
Sessions 2023 – QUESTIONNAIRE ÉCRIT

Date :	08.06.23	Durée :	14:15 - 16:15	Numéro candidat :	
Discipline :	Économie générale	Section(s) :	CA / CA-LLCO / CA-MALA / CA-MALF / CA-MAT / CA-PSYA / CA-PSYF / CB / CB-4LANG / CC / CC-4LANG		

1. Vie et science économique (10 + 6 = 16P.)

- a. L'économie sociale de marché : présenter les caractéristiques principales de l'économie sociale de marché en décrivant les possibilités d'intervention de l'Etat et donner à chaque fois un exemple. (10P.)
- b. Enumérer les acteurs de la vie économique et indiquer leur(s) fonction(s) principale(s). (6P.)

2. L'entreprise et la production (10 + 4 = 14P.)

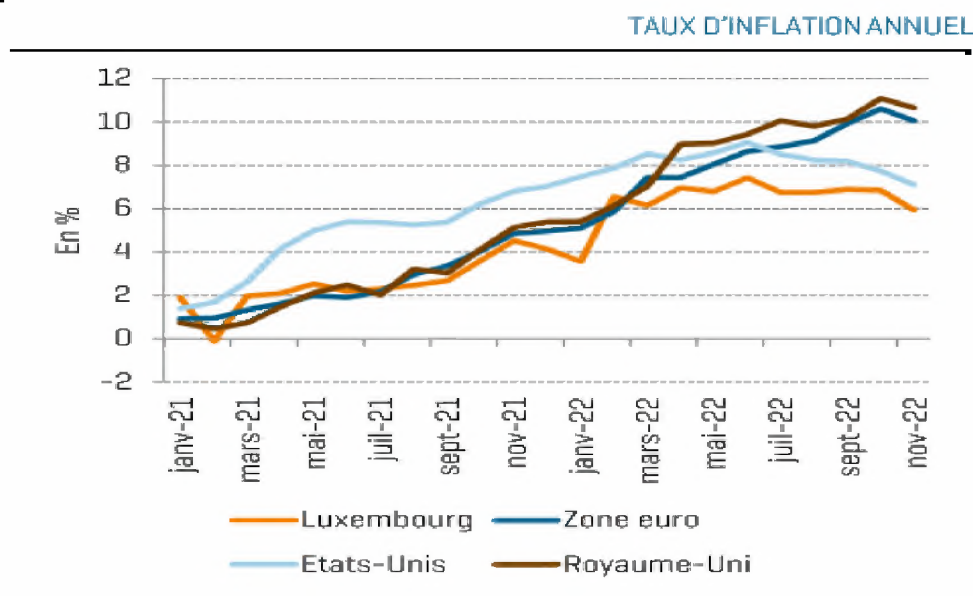
- a. Distinguer la « société en nom collectif » de la « société anonyme » au niveau des points suivants :
- responsabilité (à expliquer) (8P.)
 - cession des titres (parts sociales et actions) (2P.)
- b. Quels sont les droits et les risques courus par les détenteurs d'actions ? Expliquer. (4P.)

3. La monnaie et la politique monétaire (2 + 8 = 10P.)

- a. Citer les deux objectifs poursuivis par la banque centrale. (2P.)
- b. Présenter le but, le fonctionnement et les limites de la politique monétaire restrictive. (8P.)

4. Le défi écologique (6 + 4 = 10P.)

- a. Présenter la notion de développement durable et expliquer par quels moyens le secteur privé et le secteur public doivent collaborer afin de favoriser la protection de l'environnement. (6P.)
- b. Expliquer ensuite comment les écotaxes peuvent servir d'instrument de la politique de l'environnement. (4P.)

5. Question de réflexion (4 + 6 = 10P.)Document 1Document 2**Tripartite : les mesures du paquet « anti-inflation »**

(22/09/2022)

Au bout de trois jours et de plus de 30 heures de tractations, gouvernement et syndicats sont parvenus à un accord pour lutter contre l'inflation qui touche les ménages et entreprises du pays. Si ce « paquet anti-inflation » suscite des réactions controversées, que contient-il exactement ? En voici les principaux points.

POUR LES MÉNAGES

Gaz : Plafonnement des prix dès le 1^{er} octobre et jusqu'à fin 2023. Le cap est fixé à 15 % de hausse par rapport aux prix pratiqués en ce mois de septembre.

Mazout : Le rabais de 7,5 centimes d'euro par litre sera doublé à 15 centimes d'euro, à partir du 1^{er} novembre et jusqu'à fin 2023.

[...]

Index : Deux tranches indiciaires de 2,5 % seront versées courant 2023, une première en février (index régulier) et une deuxième en avril (index reporté de juillet 2022). En parallèle, l'adaptation automatique du salaire social au revenu moyen, soit une hausse de 3,3 %, sera appliquée à partir du 1^{er} janvier 2023.

TVA : La taxe sur la valeur ajoutée est abaissée d'un point de pour cent sur tous les produits et services. Le taux normal, appliqué sur la majorité des biens et services, passe à partir du 1^{er} janvier 2023 de 17 % à 16 %. Le taux intermédiaire, notamment valable pour les combustibles, passe de 14 à 13 % et le taux réduit, concernant notamment les factures de chauffage, passe de 8 % à 7 %. Le taux super réduit de 3 % (produits alimentaires, médicaments, etc.) reste inchangé.

Prime énergie : Les ménages aux plus bas revenus, profitant de l'allocation de vie chère (AVC), vont toujours pouvoir bénéficier en 2023 de la prime énergie, qui varie en fonction de la composition du ménage de 200 à 400 euros par an. Les ménages avec un revenu qui dépasse jusqu'à 25 % le seuil de l'AVC restent également éligibles pour la prime.

Maisons de soins : L'État s'engage à prendre en charge le surcoût énergétique afin de geler les tarifs pour loger dans une maison de soins ou de retraite.

<https://lequotidien.lu/a-la-une/tripartite-les-mesures-du-paquet-anti-inflation/>

Travail à faire :

- a. Décrire le document 1 et indiquer les conséquences pour les ménages. (4P.)
- b. A l'aide du document 2, choisir 3 points du « paquet » et décrire de quelle manière ils sont supposés porter remède à la situation économique du Luxembourg. (6P.)